Quarantième Année — N° 11 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 11 JANVIER 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an, . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois, . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 10 JANVIER 1895

LA RÉÉLECTION DE M. BRISSON

La session s'est ouverte mardi par un discours du doyen d'âge, le vénérable M. Pierre Blanc, qui s'est fait fort applaudir de toute la Chambre en prononçant des paroles très généreuses et très sensées sur la nécessité de s'occuper de toutes les réformes qui peuvent améliorer le sort des classes laborieuses et déshéritées. Sans doute, c'est bien là le but que doit se proposer toute société humaine et, plus que jamais, c'est celui qu'il faut poursuivre; seulement ce qui est difficile c'est de définir ce qu'il faut faire et comment on peut le faire.

L'honorable doyen de la Chambre a dit d'excellentes choses au point de vue sentimental, mais c'est la solution pratique qu'il faudrait pouvoir formuler. Après ce philanthropique exorde, on est revenu aux questions de politique militante, et l'on a procédé à l'élection du président et des membres du bureau.

M. Brisson a été réélu, comme il fallait s'y attendre dès que la majorité gouvernementale avait renoncé à lui opposer une autre candidature. Il a même eu 23 voix de plus qu'au scrutin du mois de décembre. Les abstentions ont été très nombreuses. Le chiffre des votants n'a été que de 310 et les suffrages exprimés s'élèvent à 281. Evidemment dans ces conditions, M. Brisson n'est que l'élu d'une minorité.

Le parti radical revendique naturellement cette réélection comme un nouveau succès pour la politique qu'il représente et pour la campagne qu'il mène depuis quelque temps en vue de désagréger la majorité et d'arriver au pouvoir. Il a trouvé, parmi les républicains du gouvernement, des concours inespérés et il en profite. C'est à eux qu'il doit, cette fois encore, la victoire qu'il vient de remporter, il est vrai, sans combat. Sans cela, il restait ce qu'il est réellement: une minorité de cent cinquante membres à peine.

Il ne faut pas se faire illusion néanmoins sur les dangers de cette désagrégation, et les modérés, en se divisant d'abord, puis en n'osant pas engager la lutte, ont commis une faute. Espérons encore que les suites ne seront pas aussi graves qu'on pourrait le craindre et que la majorité modérée et libérale saura se ressaisir à temps pour ne pas être débordée par ses adversaires.

Mais, ce qui est hors de doute, c'est que le vote de mardi est, bien plus encore, la victoire du groupe socialiste. Ses journaux, mercredi matin, triomphent bruyamment de l'élection de M. Brisson. Pour eux la signification en est éclatante. C'est non seulement un échec pour le gouvernement, c'est de plus, — citons leurs propres paroles, — « une honte infligée au président de la République. » Voilà quels sont les alliés et les soutiens du parti radical. Et ils lui font audacieusement sentir qu'il est sous leur dépendance et qu'il ne peut rien sans eux.

Voici en quels termes ils affirment leur suprématie : « Sans les 47 voix du groupe socialiste, M. Brisson restait sur le carreau... Il nous plaît de jouer ainsi, à la Chambre, le rôle d'arbitre... non pour favoriser tel ou tel groupement, mais pour coopérer avec plus d'efficacité au triomphe du socialisme ».

N'ajoutons rien à ces déclarations expressives. Elles sont assez instructives pour que la vraie majorité les retienne et les médite. Le radicalisme est fatalement prisonnier du socialisme révolutionnaire.

LES SCANDALES

Les affaires de chantage

Paris, 9 janvier. M. Dopffer a interrogé cet après-midi, M. Sourdillon, ancien administrateur de la *Nation*, au sujet de la plainte en extorsion de fonds déposée contre lui par M. Félix Martin, ex-directeur des chemins de fer du Sud. Plusieurs témoins ont été à cette occasion cités par le juge.

M. Dopffer a également interrogé M. Camille Dreyfus et M. Trocart et entendu M. Bloch relativement à l'affaire des cercles.

L'affaire des chemins de fer du Sud

Paris, 9 janvier. — M. de Cosnac, juge d'instruction, a continué aujourd'hui à classer les papiers saisis chez les inculpés à propos de la Compagnie du chemin de fer du Sud.

Draguignan, 9 janvier. — Le juge d'instruction de Draguignan a, sur commission rogatoire, saisi à St-Raphaël tous les papiers appartenant à M. Félix Martin. Ces papiers, qui forment un volume considérable, ont été expédiés à Paris.

L'affaire de la Société niçoise de transports

Paris, 9 janvier. — A la direction de la Société niçoise de transports maritimes, rue Taitbout, on déclare ignorer comment l'inculpé Manck se serait procuré les titres qu'il a remis en paiement au négociant de Narbonne. Par contre, on se montre mieux renseigné sur les faits reproches à un personnage politique, député du Sud-ouest, dont nous avons parlé hier soir.

Ce personnage aurait, paraît-il, reçu des obligations de la Société niçoise de transports maritimes en nantissement d'un prêt qu'il avait consenti pour six mois à cette société et qui viendrait à échéance le 15 janvier prochain.

La position du personnage politique vis-à-vis de la société ne lui permettait en aucune façon de se servir des titres qu'il avait en dépôt. Il aurait donc outrepassé ses droits en trafiquant sur eux et en se livrant aux opérations en question.

M. Brossard-Maroillac, juge d'instruction, n'a entendu personne aujourd'hui; il a simplement délivré un mandat d'amener contre une personne résidant à Bordeaux et qui aurait commis plusieurs escroqueries.

Le cas d'un ex-conseiller municipal

Paris, 9 janvier. — Nous avons exposé sommairement hier soir, d'après la *Libre Parole*, le cas d'un ex-conseiller municipal qui s'intéressait vivement au jeu dit de « la baraque ».

La *Cocarde* révèle que ce conseiller assez pauvre en entrant au conseil municipal, avait pu en quelque temps se faire de petites rentes, grâce à son rôle d'intermédiaire grassement rétribué par les tenanciers des jeux de baraque.

Pourtant, trouvant que le tant pour cent qu'il touchait sur la cagnotte ne rapportait pas assez, il obtint que les autres établissements où l'on jouait eussent la visite des policiers, de telle sorte que les joueurs, traqués partout, vinrent en nombre au seul endroit tranquille, au trépot du quartier Gaillon, qui réalisa en peu de temps d'importants bénéfices dont profita l'habile conseiller.

Quelques journaux du matin ont dit que l'ex-conseiller était encore directeur d'un journal. M. Ch. Laurent écrit ce soir à ce sujet dans le *Jour* :

« Nous n'avons ici rien à publier à ce sujet, rien, que notre formelle intention de ne pas entrer en polémique avec des concurrents battus et inconsolables. Les faits rapportés ce matin avec un grand luxe de détails injurieux, par un de nos confrères, sont entièrement faux ; c'est tout ce qu'il nous paraît nécessaire et convenable de dire pour le moment. »

LE TRAITRE DREYFUS

Un communiqué « officiel »

Paris, 9 janvier. — On nous annonçait ce matin le retour à Paris de M. le colonel de Schwartzkoppen, premier attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne. Il s'était rendu à Berlin aussitôt après le procès Dreyfus.

« On nous affirmait, dit la *Patrie*, que le lieutenant-colonel de Schwartzkoppen revenait de Berlin avec des instructions très formelles, très précises, pour faire imposer silence aux journaux qui, depuis l'arrestation du traître Dreyfus, ont eu le patriotisme de révéler les excitations à la trahison venant d'Allemagne.

» Nous n'avions pas voulu ajouter foi à cette extraordinaire nouvelle : nous avions tort. En effet, pendant toute la matinée, un échange de communications a eu lieu entre l'ambassade d'Allemagne et le gouvernement.

» A la suite de ces pourparlers, la note suivante a été *officiellement* communiquée à deux heures par l'*Agence Havas* :

» A la suite de la condamnation de l'ex-capitaine Dreyfus par le conseil de guerre, certains journaux continuant à mettre en cause les ambassades étrangères à Paris, nous sommes autorisés, pour empêcher l'opinion de s'égarer, à rappeler la note communiquée à cet égard dès le 30 novembre 1894.

» Certains journaux persistent à mettre en cause dans divers articles publiés au sujet de l'espionnage militaire les ambassades et légations étrangères. Nous sommes autorisés à déclarer que les allégations qui les concernent sont dénuées de tout fondement. »

Cette note, ajoute la *Patrie*, communiquée aux autres agences, a une origine officielle qui ne sera pas contestée; elle a à cet évidemment imposé.

» Après le rappel de l'ambassadeur d'Italie, ce fait nous paraît empreint d'une extrême gravité.

» Rappelons enfin que dès le premier jour, nous avons indiqué et répété depuis que la fameuse pièce accusatrice avait été obtenue, non à l'ambassade d'Allemagne à Paris, mais exactement dans les bureaux du grand état-major à Berlin.

» Nous ajoutions que les premières démarches de M. de Munster, démarches qui amenèrent la publication d'une première note officieuse, étaient faites sur l'ordre de l'empereur Guillaume.

» Ce dernier renseignement se trouve implicitement confirmé par la communication du gouvernement d'aujourd'hui quelques heures après le retour de l'attaché militaire allemand.»

Mesure expliquée. — Les amis de Dreyfus — Complices et complaisants. — Louches intrigues. — Curieuse proposition. — Le gouvernement mis en éveil. — Ses résolutions.

Paris, 9 janvier. — Un financier fort connu, qui a de nombreuses relations dans la haute société israélite et qui a ses grandes et ses petites entrées au ministère des finances, vient de nous faire le curieux récit qu'on va lire :

» Le soir même du jour où M. Hanotaux avait fait à la Chambre sa déclaration, si nette, relativement à l'expédition à Madagascar que projetait le gouvernement, un des collègues du ministre des affaires étrangères reçut la visite d'un banquier juif qui lui dit : « Nous sommes profondément affectés de l'affaire Dreyfus. »

Nous ne pouvons croire à sa culpabilité et nous espérons encore que son innocence sera démontrée. Mais si la culpabilité est prouvée, nous savons que l'opinion nous deviendra de plus en plus hostile.

Nos coreligionnaires pensent, et je suis de leur avis, qu'il serait sage, pour tout le monde, d'étouffer cette pénible affaire, de ne pas la laisser venir devant le conseil de guerre et de la terminer par un non-lieu.

Il y aurait bien quelques criailleries de presse, mais la chose serait vite oubliée. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il qu'il en fût ainsi, en égard surtout aux froissements qui peuvent se produire entre la France et l'Allemagne, à la suite d'un débat retentissant?

Si le gouvernement partageait notre sentiment à ce sujet, je puis vous dire, au nom de plusieurs israélites que je vous indiquerai, et au mien, que nous serions disposés à offrir au gouvernement une somme considérable — dont le chiffre resterait à débattre — pour l'expédition de Madagascar. Cette expédition semble vous tenir fort du cœur. Or, êtes-vous certain d'obtenir du parlement des subsides qui vous sont nécessaires ? Ce n'est pas certain. Vous auriez donc tout avantage à accepter la susdite proposition. »

Ces offres furent absolument repoussées par le ministre auquel s'adressait le mandataire du syndicat.

» Mais cette proposition, rapprochée des nombreuses intrigues que menaient les coreligionnaires du prisonnier du Cherche-Midi, préoccupa, à juste titre, le ministère. Celui-ci constata, non sans une légitime appréhension, les efforts considérables que le syndicat en question faisait pour sauver Dreyfus.

Il en conclut tout naturellement que les israélites mettraient tout en œuvre pour favoriser l'évasion du traître lorsqu'il serait interné à la presqu'île Ducos ; et, comprenant que l'opinion serait exaspérée si un télégramme annonçant la faite du condamné arrivait à Paris, comprenant qu'aucun gouvernement ne résisterait à une telle nouvelle, il résolut de prendre des mesures telles qu'une évasion fût matériellement impossible.

C'est ainsi qu'il n'a pas hésité à présenter aux Chambres une proposition de loi comprenant désormais les îles du Salut parmi les lieux de déportation.

Changements de noms

On lit dans les publications légales du *Journal officiel* :

« M. Dreyfus (Paul-Emile), capitaine d'artillerie, breveté d'état-major, né à Nancy, le 17 avril 1855, et résidant à Perpignan, demande à changer son nom contre celui de Deslaurens. »

D'autre part, plusieurs journaux annoncent qu'un Allemand, M. Dreyfus, conseiller municipal et rentier à Wiesbaden (Hesse-Darmstadt), vient d'être autorisé, sur sa demande, à changer son nom en celui de Dreyer. Ajoutons que M. Dreyfus est un israélite converti au christianisme.

TEMPÊTE ET NEIGE

EN FRANCE

Perpignan, 9 janvier. — Le temps s'est remis au beau, mais aucun courrier n'est encore arrivé ici. On est sans nouvelles. La circulation des trains ne pourra être établie que dans la journée.

Ajaccio, 9 janvier. — Le gros temps continue. Pluie, neige et vent font rage. Les trains de Bastia arrivent avec de grands retards. Le courrier de Marseille, qui devait arriver hier matin, n'a mouillé en rade qu'à 10 heures du soir. Ce n'est ce matin que les passagers ont pu débarquer.

Alger, 9 janvier. — Depuis 3 jours, la mer est démontée. A Nemours, la tempête redouble d'intensité. Les maisons sont menacées d'inondation : 200 mètres du rempart se sont écroulés sous les lames qui ont aussi emporté le trottoir des douanes. La digue construite depuis 40 ans du côté Est, commence à être emportée. Dans la province d'Oran, notamment à Saida, Mécheria, Tiaret, Ain-Sefra, la neige est tombée en abondance.

Avignon, 9 janvier. — Depuis 8 jours, les théâtres et concerts sont fermés. Tous les cours d'eau du département et toutes les sorgues de la fontaine de Vaucluse sont gelés.

Un train a mis 5 heures pour franchir 10 lieues — de Nîmes à Avignon.

Aurillac, 9 janvier. — Sur plusieurs points du département le thermomètre est descendu à 20 degrés. Le froid le plus rigoureux sévit dans tout le Cantal.

La neige est tombée en grande quantité partout, surtout dans l'arrondissement de St-Flour. En plusieurs endroits, la tourmente a fait des victimes, parmi lesquelles un facteur de Nonsargues qui s'est égaré dans la neige de qui a péri. Les courriers sont arrêtés. Les communications sont interrompues.

Toulouse, 9 janvier. — A Sode, six hommes surpris par une avalanche ont pu heureusement être dégagés. Ici, les tourmentes de neige se succèdent, faisant écrouler des écuries et des maisons.

Avignon, 9 janvier. — Un voyageur, M. Auguste Saga, a été trouvé mort de froid dans le wagon d'un train qui vient d'arriver.

Alençon, 9 janvier. — Plusieurs personnes sont mortes de froid. Le thermomètre est descendu à 9 degrés. La neige tombe avec persistance.

Médéah, 9 janvier. — Trois indigènes ont été trouvés morts de froid dans la banlieue. Jamais on ne vit ici un hiver aussi rigoureux.

Perpignan, 9 janvier. — Dans les cantons montagneux, la couche de neige atteint deux mètres. Les fils télégraphiques, sur certains points, cèdent sous le poids de la neige. La mairie est envahie par de nombreux pauvres qui demandent des secours.

Pau, 9 janvier. — On fait passer des vivres aux habitants de Gabas bloqués par les neiges.

A L'ÉTRANGER

Londres, 9 janvier. — Cinq bateaux de pêche de Yarmouth ont sombré dans la récente tempête. Trente marins ont été noyés.

L'EMPOISONNEUSE D'ANVERS

devant la Cour d'assises

Une femme accusée d'avoir empoisonné sa sœur, son frère et son oncle

AUDIENCE DU MERCREDI 9 JANVIER 1895

Avant l'audience

Anvers, 9 janvier. — C'est aujourd'hui que Mme Joniaux va passer par la phase la plus terrible de l'interrogatoire qu'elle subit depuis deux jours avec un sang-froid étonnant.

M. Holvoët, président de la cour va, en effet, l'interroger sur les trois chefs de la redoutable accusation qui pèse sur elle.

Dès neuf heures, le public, plus nombreux qu'aux premières audiences, se presse aux abords du palais de justice.

Dans l'enceinte réservée comme dans l'enceinte publique, le beau sexe est représenté en grand nombre.

Derrière le bureau de la cour, on remarque de nombreuses notabilités, parmi lesquelles le chevalier Hendrickx, procureur général à Gand.

La cour fait son entrée à dix heures et quart.

Mme Joniaux est ensuite introduite. Elle paraît très abattue; elle n'a plus de voilette sur le visage; mais elle tient un mouchoir à la main.

L'AUDIENCE

L'audience s'ouvre à 10 heures 15.

M. le président autorise Mme Joniaux à rester assise, mais elle ne profite pas de cette permission, restant debout comme elle l'a été pendant la durée des deux audiences précédentes.

D. Quand M. Merkens a demandé Mlle Jeanne Faber en mariage, lui avez-vous dit qu'elle n'avait pas de fortune? — R. Oui.

D. Pensez-vous que la belle fille de M. Joniaux, directeur des ponts et chaussées, la petite-fille de M. le général Ablay, aurait pu se marier sans noces, comme une petite bourgeoise ? — R. Pourquoi pas ? Tout arrive; je suis bien ici, moi.

L'assurance Léonie Ablay. — La dette sacrée

Le président interroge au sujet de l'assurance contractée sur la vie de Léonie Ablay.

D. Quel en était le but ? — R. Elle a reçu la destination honnête et familiale à laquelle elle devait être consacrée.

D. Donnez-nous quelques explications à ce sujet ? — R. Cette assurance devait servir à payer une dette de famille dont ma mère avait, au moment de sa mort, confié à ma sœur Emilie seule le secret. Cette dette était de 30.000 francs.

Il fallait assurer le paiement des primes après ma mort; c'est pourquoi l'assurance fut faite au profit de Jeanne. L'assurance était de 70,000 fr.; 30,000 fr. devaient compenser les sacrifices que ferait Jeanne après ma mort pour payer les primes; 10,000 fr. étaient pour Emilie, qui renonçait à la pension que jusque-là je lui faisais et que je ne lui ferais plus pour pouvoir payer les primes.

D. Vous avez touché le montant de l'assurance au moment du mariage de Jeanne; il vous a permis ainsi de faire une noce. Elle venait à un bon moment.—R. Qu'en puis-je si cette coïncidence s'est produite ?

D. Vous n'avez rien su au sujet des faits qui ont motivé la dette sacrée? — R. Ma sœur Emilie ne nous a rien révélé à ce sujet. Il devait s'agir d'une chose bien grave! Tout ce que je sais, c'est que les 30,000 francs avaient été remis à ma mère pour sauver l'honneur de la famille.

D. Vous avez toujours vanté l'intégrité de l'honneur de votre famille. — R. Nous avons toujours tout fait pour le maintenir intact.

Le président rappelle à l'accusée des emprunts qu'elle a faits en promettant de rembourser les sommes avancées parce qu'elle considérait les dettes qu'elle faisait ainsi comme des « dettes sacrées ». Cependant il y a de ces dettes qu'elle n'a pas encore payées. — « Je paye toujours les intérêts, » répond l'accusée.

— Il y en a dont vous ne payez plus les intérêts ? (M. le président les cite.)

— C'est que, répond Mme Joniaux, je n'ai pas assez d'argent pour cela.

D. L'assurance était de 70,000 francs. Vous en avez consacré 26,000 à acheter un mobilier pour Jeanne. N'aurait-il pas mieux valu les consacrer à rembourser des dettes ? — R. On aurait dit alors que je profitais pour moi d'une somme qui revenait à Jeanne.

D. Vous avez dit vous-même hier que c'était un devoir pour les enfants de contribuer au payement des dettes que les parents ont dû contracter pour faire des sacrifices en leur faveur, et que Jeanne avait l'âme trop bien placée pour ne pas le comprendre. — R. Je ne doute pas qu'elle fera honneur aux engagements qu'elle a pris quant au payement de certaines dettes.

D. Votre mère est morte en 1890; votre sœur Emilie vous a révélé la dette sacrée dans le courant de l'année, avez-vous dit, et vous n'avez trouvé le moyen de payer cette dette qu'en décembre 1892 ? — R. Oui.

D. Au moment où vous aviez 100,000 francs de dettes ? — R. Je n'avais pas 100,000 fr. de dettes.

D. Et où votre fille était courtisée ? — R. Elle ne l'était pas encore. Il n'a été question de fiançailles qu'en janvier 1892.

D. Léonie avait grande confiance en vous, elle avait un vrai culte pour vous, a dit Emilie. — R. C'est vrai.

D. N'avait-elle pas perdu de son intelligence à la suite d'un typhus fait en 1869 ? — R. Non.

D. Les enfants ne lui faisaient-ils pas des niches qu'on ne fait pas à des personnes très intelligentes ? — R. Non.

(L'accusée pleure en parlant de sa sœur).

D. N'avait-elle pas des absences de mémoire ? — R. Absolument pas.

D. Le docteur Speyl, qui a été consulté avant l'assurance, dit cependant qu'il y avait un certain affaiblissement d'intelligence chez Léonie ? — R. Il est singulier que les médecins qui ont été consultés par les compagnies qui ont fait l'assurance viennent aujourd'hui constater chez la personne assurée un état dont ils n'ont pas parlé quand l'assurance a été contractée.

D. Croyez-vous donc qu'un affaiblissement d'intelligence puisse être une cause d'abréviation de la vie ?

D. Pourquoi ne vous êtes-vous pas adressée pour l'assurance à M. Bède, votre beau-frère, qui était en relation avec la compagnie qui a fait l'assurance ? — R. Il était inutile de colporter le secret de cette dette sacrée.

D. Vous n'en avez pas parlé à Georges Ablay, qui eût pu contribuer à rembourser la dette sacrée ? — R. C'est donc à tous les membres de la famille que nous eussions dû confier ce secret !

D. Vous avez demandé de l'argent plusieurs fois en disant que vous deviez sauver votre frère qui avait commis des faux. Vous en faisiez donc bien bon marché, de l'honneur de la famille ? — R. J'avais confiance dans la discrétion des personnes à qui je confiais ce secret.

D. Vous n'apportez aucune preuve des faux qu'aurait commis Alfred. Vous ne citez aucun témoin. — R. Je ne le puis, et le jury appréciera ma conduite.

D. Certes. Pourquoi avez-vous caché l'assurance ? — R. Je n'avais à en rendre compte à personne. C'était une affaire entre Léonie, Emilie et moi.

D. Vous ne pouviez en parler même à votre mari ? — R. Mon mari ne s'occupait pas de ces détails.

D. Si vous avez caché l'assurance à votre famille, n'est-ce pas parce qu'Alfred, M. Bède, Georges, savaient que vous n'étiez pas en état de payer 47 fr. 65 de prime par jour ? — R. Ils n'avaient pas à intervenir dans mes comptes.

M. le président cherche à faire avouer par l'accusée qu'Emilie elle-même ne connaissait pas l'assurance.

D. Le 3 janvier, vous avez acheté de la morphine. — R. Non.

D. Le 8 janvier vous en avez encore acheté ? — R. Non.

D. Vous avez fait venir chez vous, quand Léonie y était, les agents des Compagnies avec qui devait être faite l'assurance sur sa vie. — R. Puisque Léonie était chez moi.

D. Le moment était bon pour lui faire contracter une assurance ? — R. Je ne lui ai pas fait contracter une assurance : elle s'est assurée elle-même.

D. N'étiez-vous pas gênée pour payer les primes ? — R. Pas plus que je ne l'étais pour payer la pension de mes sœurs, à laquelle elles avaient renoncé depuis l'assurance.

D. N'avez-vous pas cherché à payer le moins possible ? — R. Comme tout le monde.

(A ce moment l'émotion gagne l'accusée ; les larmes lui viennent aux yeux).

Je demande pardon à M. le président, dit elle, si je suis un peu nerveuse...

D. Vous avez demandé à payer d'abord des primes très faibles qui devaient augmenter avec le temps, si bien qu'après dix ans vous auriez eu à payer annuellement 7,800 francs. Le remboursement de la dette sacrée n'était-il pas dès alors très compromis ? — R. La demande que j'ai faite de payer d'abord de petites primes prouve contre la thèse de l'accusation, puisque, si cette thèse était vraie, que m'aurait importé de payer tout de suite une grosse prime quand j'allais toucher bientôt 30,000 francs ?

Le président continue à serrer l'accusée de près sur la question de l'assurance de Léonie. Il arrive à cette conclusion :

« Vous avez fait une opération sur la vie de votre sœur, et elle a réussi. »

— C'est vraiment terrible d'entendre cela, dit l'accusée.

— N'avez-vous pas spéculé sur la mort de Léonie ? lui demande alors directement le président.

— Je ne puis répondre à une telle question, répond Mme Joniaux.

La mort de Léonie

Le président arrive à la mort de Léonie.

D. Léonie est tombée malade chez vous le 5 février 1892? — R. Oui.

D. Vous avez fait appeler le docteur Ruelle? — R. Oui.

D. Vous lui avez dit que vous ne saviez ce qu'elle avait que c'était sans doute un embarras gastrique ? — R. Il attribua son indisposition à l'influenza.

D. N'avez-vous pas fait des études sur les toxiques ? — R. Non.

D. N'aviez-vous pas pris de morphine avant la mort de Léonie ? — R. Non, je n'en ai pas pris avant juin 1893. D'ailleurs, d'après l'accusation, j'aurais eu à ma disposition, le 4 janvier, 5 grammes de morphine; si Léonie les avait absorbés, elle fut morte tout de suite et n'eût pas été malade encore trois semaines.

D. Il y eut une consultation le lundi 22 février. Le soir même elle eut une seconde convulsion. — R. En effet. C'était la servante qui la veillait. Elle est venue nous appeler quand la convulsion s'est produite. On a fait chercher le médecin. Il est venu et lui a fait appliquer un vésicatoire; elle a donc eu des soins immédiats.

D. Vous n'êtes pas en concordance sur ces points avec le médecin. — R. Je suis en concordance avec la Sœur noire qui soignait ma sœur. Toute la nuit elle a eu le délire; le mardi matin elle est revenue à elle; pendant la journée elle avait des alternatives de mieux et de moins bien. Elle allait moins bien que la veille.

D. Le médecin dit qu'elle allait mieux. — R. C'est singulier. Il avait prescrit un vésicatoire qui n'a pas pris; le remède était donc resté inefficace.

D. Mais elle était mieux le mardi que le lundi soir. — R. Oui.

D. Le mercredi elle a eu une seconde convulsion ? — R. Oui, et elle tombée dans le coma, entre 3 et 5 heures de l'après-midi, je pense.

D. A quelle heure a-t-elle eu la convulsion le mercredi ? — R. Je ne me rappelle pas bien, C'est, je pense, vers 10 heures du matin.

D. Mais le médecin, qui est venu trois fois dans la même journée, n'a pas vu cette convulsion ? — R. C'est qu'il n'était pas là à ce moment-là: le matin il est venu vers 9 heures.

D. Vous dites que Léonie a eu sa convulsion vers 10 heures et le coma ne sera survenu qu'entre 3 et 5 heures de l'après-midi ? — Ma mémoire n'est pas sûre au sujet de ces heures.

D. Le médecin dit qu'il ne l'a pas vue dans l'état de coma. — R. Il se trompe.

D. Vous avez écrit le mercredi même à une parente que depuis le matin Léonie avait le masque de la mort. — R. C'était vrai.

D. Et le docteur ne l'a pas vu ? — R. C'est impossible.

D. Pourtant il déclare qu'il a été étonné quand il est venu la dernière fois, le mercredi, de trouver Léonie morte. — R. Il n'a pas pu être étonné.

D. A 10 heures du soir même, vous écriviez à Mme votre beau-frère, que Léonie venait de mourir et qu'elle avait eu une seconde congestion l'après-midi vers cinq heures. — R. « Congestion » ou « convulsion », je ne suis pas médecin, je puis me tromper de termes en parlant de maladie.

D. Vous avez dit tantôt que vers 5 heures elle était dans le coma. — R. J'ai déjà dit que ma mémoire n'était pas sûre quant aux heures; c'est bien naturel.

D. Vous avez, dans des lettres différentes, attribué la mort de Léonie à des causes différentes. — R. Cela est à ma décharge. Si j'avais eu à spéculer sur la mort de Léonie, je n'aurais pas eu, pardonnez-moi le mot, la stupidité de ne pas mettre de la concordance dans mes déclarations au sujet du décès (Sensation).

D'ailleurs, la Sœur noire qui soignait Léonie confirme tout ce que je dis ici.

D. Le 20 Léonie a eu des vomissements spéciaux ? — R. Non, mais elle était plus mal depuis la complication de la double pneumonie. Selon vous, elle aurait pris de la morphine le 15, et cette morphine n'aurait fait effet que cinq jours après !

D. Vous êtes allée à Bruxelles le samedi où l'état de Léonie s'était aggravé le soir ? — R. C'est possible ; je ne me rappelle plus.

D. Vous avez payé le 20 février, quelques jours avant la date extrême où vous le deviez faire ? la prime à la Bâloise ! — R. C'était à la demande même du remplaçant du directeur de la Bâloise.

D. Cette personne est morte et vous ne produisez pas la lettre qu'elle vous aurait adressée ? — R. Je ne l'ai pas gardée. Pouvais-je deviner l'importance qu'elle aurait plus tard ?

D. Si la prime en question n'avait pas été payée vous n'auriez pu toucher les assurances ? — R. Je ne le savais même pas.

D. N'avez-vous pas voulu faire enterrer Léonie dès le lendemain du décès ? — R. Il n'a pas été question de faire l'enterrement le lendemain. Mais le docteur Ruelle lui-même m'a engagé à faire procéder aux funérailles rapidement, afin de préserver la santé de mes enfants, que le médecin écartait depuis deux jours déjà de la chambre de la malade.

D. N'avez-vous pas dit au docteur Ruelle, au moment où il a rédigé la constatation de décès, que votre sœur était assurée et ne l'avez-vous pas prévenu que les compagnies pourraient bien faire des difficultés pour payer l'assurance ? — R. Je ne l'ai pas prévenu qu'il y aurait des

BOURSE DE PARIS DU 10 JANVIER

Cours précéd.	VALEURS	Comp.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de clôture	Cour de clôt
101 92	3 0/0	...	...	102 ..	102 0	102 20
108 22	3 1/2 0/0	...	...	108 22	108 25	108 22
3715 ..	Banq. de France	...	...	3705 ..	3730 ..	3730 ..
..	Banq. d'Escompte	...	...	..	..	..
750 ..	Banq. de Paris	...	...	740 ..	737 ..	741 ..
910 ..	Crédit Foncier	...	...	902 ..	903 ..	905 ..
835 ..	Créd. Lyonnais	...	...	833 ..	832 ..	838 ..
..	Crédit Mobilier	...	...	..	..	..
1435 ..	Lyon	...	...	1430 ..	1417 ..	1415 ..
1790 ..	Nord	...	...	1790 ..	1785 ..	1790 ..
..	Panama	...	...	..	10 ..	..
3075 ..	Suez	...	...	3075 ..	3077 ..	3081 ..
73 5/16	Extérieure	...	...	73 3/8	73 3/8	73 9/16
85 40	Italien	...	...	85 25	85 40	85 37
24 13/16	Portugais	...	...	24 7/8	24 7/8	24 15/16
101 3/8	Hongrois	...	...	101 7/16	100 7/16	101 7/16
318 12	Egypte	...	...	318 75	318 75	318 75
27 75	Turc	...	...	27 80	27 80	27 97
675 93	Banq Ottomane	...	...	675 ..	677 50	681 75
127 ..	Lots turcs	...	...	125 25	126 62	127 37
101 20	Russe consolidé	...	...	101 05	101 10	101 15
87 60	Russe nouveau	...	...	87 75	87 75	87 60
64 62	Russe Orient	...	...	64 75	64 70	64 70
823 ..	Autrichiens	...	...	815 ..	822 ..	825 ..
236 ..	Lombards	...	...	235 ..	235 ..	236 ..
113 ..	Nord Espagne	...	...	115 ..	113 ..	112 ..
161 ..	Saragosse	...	...	158 ..	161 ..	162 ..
611 ..	Méridionaux	...	...	608 ..	610 ..	612 ..
375 62	Rio-Tinto	...	...	377 50	376 25	376 25
116 25	Tharsis	...	...	116 87	115 62	116 25
212 ..	Alpines	...	...	210 62	210 62	210 62
..	Câbles	...	...	..	100 ..	102 ..
..	Impérial	...	...	591 ..	591 ..	598 ..
..	Dynamite	...	...	611 ..	612 ..	610 ..
..	Mobilier espag.	...	...	..	25 ..	..
475 62	Tabacs turcs	...	...	476 25	476 87	477 50
..	Roubaix-T. 1893	...	...	..	..	..
..	Fonc. d'Autriche	...	...	..	..	..
..	3 0/0 nouveau	...	...	..	..	..
..	Métaux	...	...	..	..	..
..	Consolidés	...	...	..	..	..
..	Russe 1880	...	...	..	..	..
..	Gaz	...	...	..	..	..
..	Lyon (obligat.)	...	...	..	..	..
..	Midi	...	...	..	..	..
..	Nord (obligat.)	...	...	..	..	..
..	Orléans	...	...	..	..	..
..	Ouest	...	...	..	..	..
..	Anglais	...	...	..	..	..
..	Autriche or	...	...	..	..	..
..	Belge 3 0/0	...	...	..	..	..
..	Ville d'Amiens	...	...	..	..	..
..	Lille 1860	...	...	..	..	..
..	Lille 1865	...	...	..	..	..
..	Ville de Lyon	...	...	..	..	..
..	V. de Roubaix	...	...	..	..	..
..	Fives-Lille (act)	...	...	..	..	..
..	Téléphone	...	...	..	..	..
..	Voitures 4 0/0	...	...	..	..	..
..	Suez (obligat.)	...	...	..	..	..
..	Cacérès	...	...	..	..	..
..	Asturies	...	...	..	..	..
..	Foncier 1888	...	...	..	..	..
..	Rente Foncière	...	...	..	..	..
..	Cacérès (act.)	...	...	..	..	..
..	Est (oblig.)	...	...	..	..	..
..	Midi (oblig.)	...	...	..	..	..
..	Ethune	...	...	..	..	..
..	Picardie	...	...	..	..	..
..	Nord-Est	...	...	..	..	..
..	Ouest ac	...	...	..	..	..
..	Orléans (oblig).	...	...	..	..	..
..	C. d'hac. nouv.	...	...	..	..	..
..	Générale	...	...	..	..	..

BOURSE DE LILLE DU 10 JANVIER

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	...	119 70	Bains Iillois	...	530
» 90, r. 500	...	103 50	Union fin. N.	...	140
» 68, r. 500	...	513	Gaz de Wazem	...	510
» 77, r. 500	...	504	Ch. de fer Econ.	...	520
» 85, r. 400	...	404	Denain Anzin.	...	515 50
» 84, 4/5	...	406	Cambresis	...	315
» 87, r. 400	...	404	CHARBONNAGES		
» 93, r. 500	...	503	Aniche, 125	...	9000
Roub.-T. 1860	47 50	47 50	Anzin, 400 d.	4250	4200
Roubaix. 1893	...	407 50	Blanzy	...	4840
Amiens